

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 14 NOVEMBRE 2023 À 19 h, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire. Monsieur Stéphane Emond, directeur général et greffier-trésorier assiste à titre de secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du conseil du mardi 14 novembre 2023;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;
4. Adoption des comptes à payer en date du 31 octobre 2023;
5. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil;
6. Contrôle budgétaire — dépôt des états comparatifs;
7. Avis de motion et dépôt du Règlement 2023-449 adoptant la réglementation uniformisée SPA d'Arthabaska — Règlement concernant les animaux numéro 2024;
8. Adoption du Règlement 2023-448 modifiant le Règlement 2016-282 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
9. État des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes impayées;
10. Autorisation de modifier le contrat du responsable en travaux publics;
11. Embauche des responsables du centre multifonctionnel et appareteur;
12. Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations;
13. Demande de participation Trio Desjardins étudiant pour l'emploi 2024;
14. Libération retenue contractuelle éboulis — Excavation Tourigny;
15. Demande d'aide financière — paniers de Noël;
16. Demande de partenariat financier — Agri-Ressources Arthabaska-Érable;
17. Demande de partenariat — Quad Racing Québec;
18. Comité ad hoc;
19. Période de questions;
20. Varia;
21. Levée de l'assemblée.

2023-11-331 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-332 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-333 ADOPTION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 31 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 195 331,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des comptes présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay, et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2023

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et greffier-trésorier confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE — DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, dépose aux membres du conseil les états comparatifs qui comparent les revenus et les dépenses de l'exercice courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-449 ADOPTANT LA RÈGLEMENTATION UNIFORMISÉE SPA D'ARTHABASKA — RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX NUMÉRO 2024

Monsieur Patrick Mathis, conseiller, donne avis de motion que sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2023-449 adoptant la réglementation uniformisée SPA d'Arthabaska — Règlement concernant les animaux numéro 2024.

Monsieur Patrick Mathis dépose également le projet du Règlement numéro 2023-449 adoptant la réglementation uniformisée SPA d'Arthabaska — Règlement concernant les animaux numéro 2024.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2023-11-334

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-282 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2016-282 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour la municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale 911*, modifications ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, lequel sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

CONSIDÉRANT l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale selon lequel toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale 911* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe sur le 911;

CONSIDÉRANT QUE l'article 454 du *Code municipal du Québec* prévoit que l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, secondé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement 2023-448 modifiant le Règlement no 2016-282 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 comme suit :

ARTICLE 1 — MODIFICATION DE L'ARTICLE RELATIF AU MONTANT DE LA TAXE

L'article 1 du règlement n° 2016-282 est remplacé par le suivant :

- À compter du 1^{er} janvier 2024, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2 — AJOUT D'UNE INDEXATION

Le Règlement n° 2016-282 est modifié par l'insertion après l'article 1, de l'article suivant :

- Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

ARTICLE 3 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-335

ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le greffier-trésorier doit déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales aux membres du conseil et que cet état soit approuvé par ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'approuver le rapport d'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Samuel pour taxes municipales.

Il est également résolu que le rapport d'état soit déposé en annexe 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-336

AUTORISATION DE MODIFIER LE CONTRAT DU RESPONSABLE EN TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'embauche de Gabriel Pelchat et la signature de son contrat au mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat signé comporte des ambiguïtés concernant les conditions de travail;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction générale de clarifier ledit contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, à modifier le contrat du responsable en travaux publics en y ajoutant un addenda et à signer celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-337

EMBAUCHE DES RESPONSABLES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET APPARITEUR

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de responsable du centre multifonctionnel à l'automne et à l'hiver 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Stéphanie Pinard et de Benoit Noël d'occuper les fonctions relatives à l'entretien du centre multifonctionnel et que Benoit Noël occupait déjà le poste d'appariteur au gymnase de l'école Centrale;

CONSIDÉRANT l'entente de services prise entre la municipalité et eux en juillet 2023 à titre de sous-traitants pour les fonctions de responsables du centre multifonctionnel et, dans le cas de Benoît Noël, d'appariteur;

CONSIDÉRANT la volonté commune de régulariser leur statut d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Plante, secondé par Grégoire Bergeron et résolu de

- procéder à l'embauche de Stéphanie Pinard et de Benoît Noël à titre de responsables du centre multifonctionnel;
- Procéder à l'embauche de Benoît Noël à titre d'appariteur au gymnase de l'école Centrale;
- Autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier à rédiger et signer un contrat de travail avec Stéphanie Pinard et Benoit Noël pour les postes mentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-338

PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisation intervient dans son champ d'expertise et permet aux citoyens vivant des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Bergeron, appuyé par Evelyne Lampron, et résolu :

- **QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la Municipalité de Saint-Samuel;
- **QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque tous les partis l'auront signé;
- **QUE** Martin Tourigny, maire, et Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier ou Jessica Després soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-339

DEMANDE DE PARTICIPATION — TRIO DESJARDINS ÉTUDIANT POUR L'EMPLOI 2024

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter la demande de participation pour le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2024 en versant une aide financière de 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-340

LIBÉRATION RETENUE CONTRACTUELLE ÉBOULIS — EXCAVATION TOURIGNY

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par l'entreprise Excavation Tourigny dans le 2^e Rang Ouest dans le cadre de la stabilisation de la berge de la Rivière Bulstrode à la suite d'éboulis survenus en 2019;

CONSIDÉRANT la complétion des travaux et la recommandation de l'ingénieur responsable du dossier de libérer la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale des travaux doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QUE certains petits arbres doivent être remplacés au printemps par le sous-traitant Sotramex;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Bergeron et secondé par Suzanne Tremblay de procéder à la libération de la retenue contractuelle dès que les conditions suivantes auront été remplies :

- Visite du chantier avec l'entrepreneur et acceptation de l'inspection définitive par la Municipalité;
- Réception d'une lettre de garantie de Sotramex endossée par Excavation Tourigny qu'une visite aura lieu au printemps prochain pour constater l'état de la végétation et changer les plans morts;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-341

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie et le besoin grandissant d'aide alimentaire pour plusieurs citoyens du Québec et de notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence du service de sécurité alimentaire de Victoriaville pendant la période de Noël, service étant remplacé par celui des organismes locaux;

CONSIDÉRANT le désir du comité des paniers de Noël de Saint-Samuel de garnir adéquatement les paniers des citoyens dans le besoin en y incluant non seulement de la nourriture, mais aussi des cartes cadeaux de magasins à grande surface pour répondre aux besoins de ces citoyens (vêtements, couches, médicaments, nourriture périssable, etc.);

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par le comité des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par Evelyne Lampron et résolu de contribuer aux paniers de Noël pour un montant de 1000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-342

DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER — AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Agri-Ressources Arthabaska-Érable a pour mission de prévenir la détresse psychologique chez les producteurs agricoles et d'aider ces derniers de plusieurs manières;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire est en grande partie agricole et que plusieurs de nos citoyens sont des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'appuyer l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la demande de participation financière d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable et de choisir le plan de visibilité partenaire argent avec un soutien financier de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-343

DEMANDE DE PARTENARIAT — QUAD RACING QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Quad Racing Québec a tenu en 2023 la première édition de ses courses de véhicules tout terrain (VTT) sur le terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation poursuit ses démarches pour pouvoir faire cet évènement en zone agricole dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation avait prévu utiliser un terrain commercial privé pour l'édition 2024 de son évènement, mais que ce scénario n'a pas pu se concrétiser vu certaines caractéristiques du terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est à la recherche d'un autre terrain et qu'une demande a été faite pour utiliser le terrain des loisirs à nouveau en 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2023 des courses de VTT de Quad Racing Québec a été un évènement rassembleur apprécié de plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'engage à offrir un rabais aux citoyens de Saint-Samuel lors de leur évènement à Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, secondé par Grégoire Bergeron et résolu que la Municipalité :

- Autorise que l'édition 2024 de l'évènement Quad Racing Québec ait lieu au terrain des loisirs sous condition de présenter un contrat et une preuve d'assurances;
- Commandite la location du centre multifonctionnel à deux occasions, soit le soir même de l'évènement pour la remise des prix, et à la fin de la saison des courses hivernales de VTT.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Grégoire Bergeron annonce la quotepart d'Avenue Santé Bois-Francs qui sera à adopter à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h25 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas de questions de l'assistance.

VARIA

Aucun point n'a été ajouté en varia.

2023-11-344

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Evelyne Lampron de lever la séance à 19h27. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier

